

Sénateur Ciraolo.

assurance contre les grandes calamités ; elle réagira vigoureusement contre l'égoïsme, le provincialisme et le particularisme, qui s'opposent à la conception large et agissante de notre devoir à tous, qui est de travailler à la reconstitution de l'unité de la famille humaine ; et elle demandera sans se lasser, qu'on lui assure des moyens proportionnés à la hauteur et à la grandeur de la mission qui lui a été conférée.

Nous vous demandons, à vous tous qui portez le beau titre d'experts de la souffrance des hommes, de nous aider dans ces multiples efforts.

Discussion du rapport de M. le sénateur Ciraolo.

M. Matter, conseiller juridique de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, souligne le fait que l'Union internationale de secours est une union de Gouvernements qui sont engagés à aider la Croix-Rouge par deux textes : l'art. 25 du Pacte de la Société des Nations et la Convention de 1927. Cependant les Etats qui composent l'Union internationale de secours ont comme auxiliaires principaux et presque exclusifs les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Celles-ci sont réunies pour perfectionner leur organisation de secours, mais elles ne doivent pas oublier qu'une de leurs tâches essentielles serait d'étudier les réflexes des foules et prévoir ceux que les catastrophes font naître spontanément, car ils nuisent grandement à la bonne exécution des œuvres de secours. Il faudrait étudier la psychologie des foules en cas de calamités ; les Croix-Rouges pourraient réunir à ce sujet des observations très utiles.

Le Dr G. Patry, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, est heureux que M. Matter ait souligné l'importance de l'étude de la psychologie collective. Il croit que chaque Croix-Rouge devrait l'entreprendre et s'appliquer à éduquer la foule en lui apprenant à discipliner et à diriger ses réflexes. Un tel effort devrait se constituer sur le plan national. En effet, les réflexes varient considérablement d'une population à l'autre. Les infirmières pourraient apporter à cette étude une contribution de grande valeur.

Union internationale de secours.

M. le professeur D. Luis F. Calderon estime très désirable que chaque Croix-Rouge étudie de manière approfondie les moyens et ressources qui peuvent être mis en œuvre en cas de malheur général. Certaines calamités anéantissent toutes les ressources d'un pays et les compagnies d'assurance ne sont plus en mesure de couvrir les dommages. Les infirmières-visiteuses ont apporté une collaboration très précieuse dans les catastrophes dont M. Calderon a été le témoin.
